

Publié le 23/06/2025



ARRETE 2025-084

**Arrêté municipal donnant délégation à Monsieur Eric BADO**

Le Maire de Clohars-Carnoët,

- Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 accordant délégation au Maire pour représenter la Commune en justice,
- Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Maire de subdéléguer cette fonction dans les conditions de l'article L.2122-18 du même Code,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Il est donné délégation à Monsieur Eric BADO, conseiller délégué aux mobilités douces, à l'insertion et à l'économie, pour représenter la Commune de CLOHARS-CARNOET lors des audiences de conciliation fixées devant le Tribunal paritaire des baux ruraux de QUIMPER concernant l'affaire Commune de Clohars-Carnoët contre VELY Alain.

Fait à Clohars Carnoët,  
Le 23 juin 2025,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX

